

## En finir avec la violation des droits des Jeunes isolés étrangers

En France, La protection de l'enfance est encadrée par des dispositifs réglementaires. Pour autant, les jeunes isolés étrangers se heurtent à la violation de leurs droits les plus fondamentaux notamment celui de l'accès à l'éducation : refus de mise à l'abri par l'Aide sociale à l'enfance (Conseil départemental) par contestation de la minorité, disparition des contrats jeunes majeurs...

Durant cette année scolaire, un certain nombre de jeunes vont être ou sont exclus de toute forme de scolarisation ou de formation. Parmi eux/elles, des jeunes isolés (sans famille) qui se voient ainsi refuser l'accès à ce droit fondamental qu'est le droit à l'éducation.

Pour ceux/celles qui ont moins de 16 ans, la situation devrait pourtant être simple : comme tous les jeunes présents sur le territoire, quelle que soit leur situation ou celle de leurs parents, les mineurs non accompagnés doivent être scolarisés et avoir accès à des cursus de formation de droit commun.

Pour ceux/celles qui ont plus de 16 ans, de nombreux textes ou jurisprudences imposent à l'administration de les faire bénéficier d'une formation et de motiver le refus de scolariser un jeune non soumis à l'obligation scolaire.

Tous ces textes devraient assurer à ces jeunes, présents aujourd'hui dans de nombreux départements dont le nôtre, l'accès à la protection et au droit à l'éducation. Sur le terrain, les choses se passent pourtant autrement.

Certains de ces jeunes se retrouvent interdits de papiers et donc de formation. À Creil, Beauvais, et dans bien d'autres villes, des associations refusent de laisser faire et mènent avec les jeunes concernés les recours et les démarches d'inscription. Elles font appel à la solidarité pour trouver un hébergement, collecter les fournitures scolaires nécessaires, beaucoup de ces jeunes étant laissés dans une grande précarité, voire à la rue.

La campagne « Justice pour les jeunes isolés étrangers » (JU-JIE), lancée à l'initiative de différentes structures (associations de défense des droits de l'Homme, des droits des étrangers, des droits des enfants, organisations syndicales...), vise à dénoncer avec force le sort de ces jeunes envers lesquels la France ne respecte pas ses obligations, notamment internationales, la Convention internationale des droits de l'enfant (adoptée à l'ONU le 20 novembre 1989) étant sur ce plan très claire. Parce que c'est l'avenir même de ces jeunes qui est en jeu, des initiatives locales et nationales sont prises pour faire cesser ces manquements et mettre fin à des situations d'exclusion qui n'ont que trop duré.

Pour alerter sur ces situations, mobiliser et dénoncer, les associations, organisations, syndicats et collectifs signataires appellent la population à les rejoindre pour former une

## Chaîne humaine de solidarité et de protestation Lundi 20 novembre - 18 h - Esplanade de la gare de Creil

Collectif solidarité Coye (http://solidaritecoye.over-blog.com/),
Communauté Emmaüs Erquery (http://emmausduclermontois.fr),
Educ'Action CGT 60 (sdencgt@gmail.com), FSU Oise (fsu60@fsu.fr),
LDH Creil sud Oise (creilsudoise@ldh-France.fr),
RESF 60, Solidarité migrants Oise (solidaritemigrantsoise@orange.fr)
Solidarité sans papiers Creil (solidarite.sans.papiers.creil@gmail.com)